



DEMANDE INFOS RETRAITE

Par dionysos_55

Bonjour,

Mon mari est en retraite depuis le 1er janvier 2018, moi son épouse, ne touche plus de rémunérations depuis 2011. Donc à ce jour, nous devons vivre à deux avec sa pension. Puis-je avoir droit à une aide de l'état ?

merci de votre réponse.

Cordialement dionysos_55

Par florian15

Bonjour,

Oui, mais cela dépend du montant de vos ressources et de vos âges. Ils'agit notamment de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et le cas échéant de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et pour les factures d'eau et d'électricité de bénéficier d'un tarif social.

Pour son détail, le mieux est de vous rapprocher d'un assistant travailleur social en mairie.

Cordialement.

Par dionysos_55

Bonsoir,

Merci de votre réponse, par contre je cherche justement un conseiller d'une maison de services publiques, j'ai envoyé via leurs adresses mails sur 3 différents secteurs de ma région et ce depuis 1 semaine, mais aucune réponse...

Cdlt dionysos_55

Par florian15

Bonjour,

Ce délai est court pour une réponse.

Cordialement.

Par dionysos_55

Bonjour,

Merci de m'avoir répondu, comme je n'ai reçu aucune nouvelles des maisons de services publiques, je me suis renseignée autrement, à savoir qu'un délai de trois mois est demandé avant la demande de l'aide, je vais donc attendre... Merci encore pour la réactivité de votre réponse donnée. Cordialement dionysos_55